



ICAO

INTERNATIONAL CIVIL AVIATION ORGANIZATION

A UN SPECIALIZED AGENCY

*Atelier sur la mise en œuvre de
l'Amendement 82 de l'Annexe 3
de l'OACI et des PANS-MET*

(Ouagadougou, Burkina Faso, 9 – 13 mars 2026)



Session 1: Cadre réglementaire OACI relatif à la MET

PPT1.2. - Amendement 82 : Contexte, Portée et Date d'application

Bureau WACAF, OACI

Plan

- | | | | |
|-----------|----------------------------------|-----------|---------------------------------------|
| 01 | Introduction | 02 | Contexte de l'AMD82 de l'A3 |
| 03 | Portée de l'AMD82 de l'A3 | 04 | Dates clés de l'Amd 82 de l'A3 |
| 05 | Implications | 06 | Récapitulatif |

Introduction

- L'OACI élabore les Normes et Pratiques Recommandées (SARPs) pour **assurer sécurité, régularité et efficacité** du transport aérien international.
- Les SARPs sont publiés dans **19 annexes** à la Convention de Chicago.
- Les annexes sont sujettes à des **amendements périodiques** qui constituent des modifications techniques ou organisationnelles aux SARPs.
- Chaque amendement passe par les étapes **d'adoption, d'entrée en vigueur effective et d'applicabilité**.



- Secteur du transport aérien marqué par l'évolution des besoins en matière de services météorologiques aéronautiques, notamment avec la numérisation de l'information, l'intégration de nouvelles informations comme les services liés à la météorologie de l'espace, aux renseignements consultatifs sur les concentrations des cendres volcaniques, et la modernisation des échanges d'information

Réunion météorologie à l'échelle division, Montréal 2014 : Rec. 5/2 – demandant la mise en place d'un groupe approprié de l'OACI, en étroite coordination avec l'OMM, pour entreprendre une restructuration de l'Annexe 3 à la Convention de Chicago, en vue de :

- a) maintenir dans l'ANNEXE 3 les dispositions contenant des « EXIGENCES » ; et*
 - b) transférer les dispositions relatives aux « MOYENS DE CONFORMITÉ » vers un nouveau document intitulé PROCÉDURES POUR LES SERVICES DE NAVIGATION AÉRIENNE – MÉTÉOROLOGIE (PANS-MET).*
- **Commission de Navigation Aérienne de l'OACI, (ANC 197-5) :** a créé et chargé le Panel d'experts en météorologie (METP), d'élaborer des concepts et des dispositions pour les services météorologiques aéronautiques.

Restructuration de l'A3 et Création des PANS-MET

Meteorology Panel (METP/5)



Annexe 3 restructurée développée : Pour ne contenir que des exigences organisationnelles ou techniques, attendues pour être relativement stables dans le temps(1)

Nouvelles procédures pour les services de navigation aérienne — Météorologie (PANS-MET) : Inclure toutes les dispositions pouvant être qualifiées de moyens de conformité (principalement sous forme de spécifications techniques), évoluant plus rapidement (2)

Groupe d'experts en météorologie (METP) a élaboré **l'Annexe 3 restructurée** et les **nouvelles PANS-MET** en vue de faciliter la **transition** de la fourniture de renseignements météorologiques aéronautiques d'un environnement « **axés sur les produits** » à un « **environnement axé sur l'information** » dans le cadre d'un **système de gestion de l'information à l'échelle du système (SWIM)**, et de faire évoluer la fourniture des services météorologiques aéronautiques selon le Plan mondial de navigation aérienne (GANP)

Portée de l'Amendement 82 de l'Annexe à la CC

- **231e Session du Conseil, le 18 mars 2024: Adoption de l'amendement 81 de l'annexe 3 de l'OACI avec une date d'entrée en vigueur au 22 juillet 2024 et à la date d'application au 28 novembre 2024.**
- **Le 81e amendement de l'A3:** contient une **pratique recommandée générique** concernant la fourniture **d'informations météorologiques** via les **services d'information**.
- **L'amendement 82 a porté sur :**
 - a) Restructuration de l'Annexe 3**
 - Le texte de l'annexe est réorganisé pour conserver dans **l'A3 les « SARPs »** et transférer les « **MOYENS DE MISE EN ŒUVRE** » dans les Nouvelles **Procédures pour la navigation aérienne - Météorologie (PANS-MET)**.
 - a) Introduction / renforcement de services clés**
 - **Service d'information sur la météorologie de l'espace** (Space Weather Information Services) (SWIS): intégration formelle dans les SARPs.
 - **Veille volcanologique le long des voies aérienne internationales** (International Airways Volcano Watch (IAVW)) : mise à jour des dispositions relatives aux informations sur les cendres volcaniques.
 - **Système mondial de prévision de zone** (World Area Forecast System (WAFS))
 - **Modèle d'échange d'informations météorologiques de l'OACI** (ICAO Meteorological Information Exchange Model (IWXXM)).

Portée de l'Amendement 82 de l'Annexe à la CC

- L'amendement 82 a porté sur :

-

c) *Clarification des définitions*

- **Autorité météorologique (Meteorological Authority) : clarifiée et précisée comme *"Administration météorologique. Entité faisant procurer l'assistance météorologique à la navigation aérienne internationale au nom d'un État contractant, et procurant la réglementation et la supervision de cette assistance."***
- **Introduction de la définition de "Fournisseur d'assistance météorologique" (Meteorological Service Provider) définit comme *"Entité compétente désignée pour procurer l'assistance météorologique à la navigation aérienne internationale au nom d'un État contractant."***

Cette définition a été introduite **pour distinguer l'autorité de régulation des services MET des entités opérationnelles fournissant les services MET.**



Dates clés de l'Amendement 82 de l'A3

- **Adoption par le Conseil de l'OACI** : 2 avril 2025

- **Date effective (entrée en vigueur)** : 4 août 2025
 - Date à laquelle ledit amendement prendra effet à **l'exception de toute partie à l'égard de laquelle la majorité des États contractants auraient fait connaître leur désapprobation avant cette date.**
 - les Etats ont été invités à notifier, avant le 27 octobre 2025, la **conformité et les différences éventuelles**, et à cette fin, d'envisager d'utiliser le système de notification électronique des différences (EFOD).

- **Date d'applicabilité principale** : 27 novembre 2025
 - Applicable signifie qu'il **doit** être mis en œuvre par les États contractants et **adopté dans leurs réglementations nationales.**

- **Applicabilité spécifique pour information quantitative sur les cendres volcaniques** : 26 novembre 2026

En résumé, AMD 82 à l'A3 : Origine & Objet

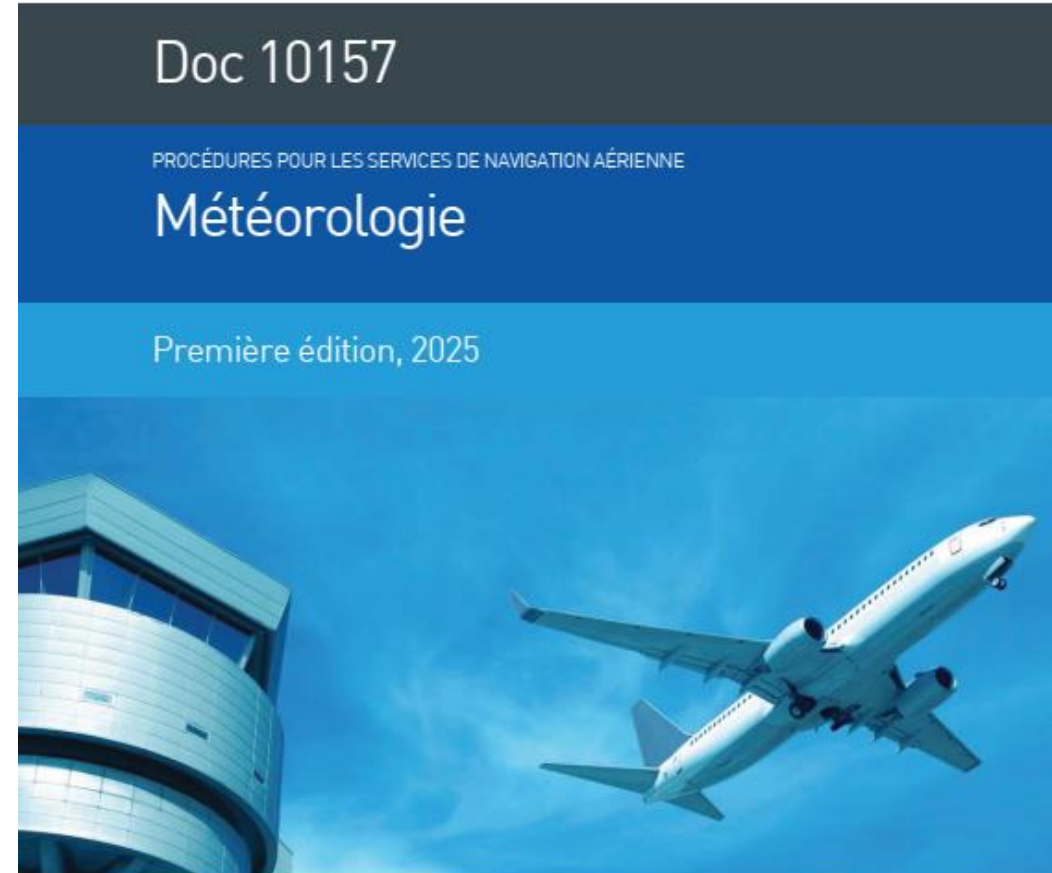
<i>Amendement</i>	<i>Origine</i>	<i>Objet</i>	<i>Dates :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Adoption/approbation</i> • <i>Entrée en vigueur</i> • <i>Application</i>
82	Cinquième réunion du Groupe d'experts en météorologie (METP/5)	<p>a) Restructuration de l'Annexe 3, Services de renseignements de météorologie de l'espace, veille des volcans le long des voies aériennes internationales (IAVW), Modèle d'échange d'informations météorologiques de l'OACI (IWXXM), Système mondial de prévisions de zone (SMPZ), Modification de la définition d'administration météorologique en vue de la préciser et inclusion d'une nouvelle définition pour le terme fournisseur d'assistance météorologique ;</p> <p>b) Renseignements quantitatifs sur les cendres volcaniques (QVA) à compter du 26 novembre 2026.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 2 avril 2025 • 4 août 2025 • 27 novembre 2025 <p style="text-align: center;">26 novembre 2026 (QVA)</p>



OACI

1^{ère} Procédures pour les services de navigation aérienne — Météorologie (PANS-MET, Doc 10157) : Dates clés

- **Adoption par le Conseil de l'OACI :**
2 avril 2025
- **Date d'applicabilité :** 27 novembre 2025



La première édition du Doc 10157 a été approuvée par Le Président du Conseil de l'OACI au nom du Conseil le 2 avril 2025 et sera applicable à partir du 27 novembre 2025.

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

- Les implications de l'amendement 82 portent sur la **conformité réglementaire et la mise en œuvre opérationnelle** incluant :
 - La mise à jour **des cadres réglementaires nationaux** (règlements, arrêtés, AIPs etc.).
 - La mise à jour **des procédures d'exploitation (SOPs) MET;**
 - **L'adaptation des systèmes d'échange d'informations météorologiques aux formats numériques** (notamment le modèle IWXXM de l'OACI).
 - **Le renforcement des capacités** en matière de formation, de gestion de la qualité et des services météorologiques.

L'Amendement 82 de l'Annexe 3 de l'OACI :

- Constitue une étape majeure dans la **modernisation des services météorologiques aéronautiques** ;
- Répond à **l'évolution des besoins opérationnels** du transport aérien international en matière d'information météorologique ;
- Intègre de **nouveaux services et formats numériques** et encourage les États à **adopter des cadres nationaux solides** pour assurer la sécurité et l'efficacité de la navigation aérienne internationale.



Thank You!